

SEANCE DU 16 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 16 JUIN, A 19 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE, A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR MICHEL DECKER, MAIRE

Etaient présents :

M. DECKER. Mmes KRUCHTEN. DERATTE. MM. HEYER. HOLSENBURGER.
Mme LOMBARDI. MM. BERTON. DELLA LIBERA. FERRIER. Mme KUSIOR.
M. CAVALLI. Mme CHINI. MM. MICHEL. CARNEVALE. BERGE. ANTOINE.
Mmes WANECQ. DUPONT. VARI. M. REZAIKI. Mmes WATRIN. MARCHAL.
MM. LOGNON. FLAMME. TARILLON. Mmes BEY. CONTI-REINERT.

Excusés : Mme TESTON. M. OBERBILLIG. M. KWIATKOWSKI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame GUENZI qui a donné pouvoir à Madame KRUCHTEN
Monsieur DICK qui a donné pouvoir à Monsieur HEYER
Madame AQUE qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON

N° 44/2016

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2016

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI EST ADOPTE
à l'unanimité.

N° 45/2016

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises
en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 20/2016

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PREVOYANCE – SPHERIA VIE

N° 21/2016

REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 22/2016

RENOUVELLEMENT DE L'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA
VILLE – SOCIETE OVH

N° 23/2016

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DES
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – SOCIETE INITIAL

N° 46/2016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TFOC VOLLEY BALL

Rapporteur : Monsieur HEYER

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par le TFOC VOLLEY BALL en date du 4 mars 2016,

Vu le caractère exceptionnel des circonstances qui ont conduit à cette demande et notamment une charge imprévue faisant suite à des contrôles URSSAF, avec rappel de cotisations pour le club pour les années 2012, 2013 et 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 15 000 € au TFOC VOLLEY BALL.

Cette subvention sera remboursable sur les subventions de fonctionnement des trois prochaines années comptables, c'est-à-dire 2017, 2018, et 2019, à raison de 5 000 €/an.

Cette subvention est conditionnée par la participation des autres financeurs sollicités (Ville de Terville, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, Communauté d'Agglomération Portes de France).

Les crédits seront prévus à l'article 6574 fonction 4000.

N° 47/2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2016

Rapporteur : Monsieur BERTON

Vu les propositions de la commission sports qui s'est réunie le 2 mai 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** le versement des subventions de haut niveau pour la saison sportive 2016/2017 aux associations sportives suivantes :

F.O.C SECTION ATHLETISME	2 000 €
TFOC VOLLEY BALL	43 000 €
DOJO CLUB FLORANGEAIS	3 000 €
BILLARD CLUB DE FLORANGE	2 500 €
BOXING CLUB DE FLORANGE	1 000 €
F.O.C. SECTION TENNIS	500 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières nécessaires, ainsi que les avenants afférents, visant à fixer les modalités et conditions de versement de ces subventions.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016, compte 65/6574/4000

N° 48/2016

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CENTRE
SOCIAL « LA MOISSON »
Exercice 2016**

Rapporteur : Monsieur HEYER

- Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 67/2010 du 21 mai 2010 autorisant le Maire à signer la Convention Cadre avec le Centre Social ;
- Vu** la délibération n° 111 / 2015 du 15 décembre 2015 autorisant le maire à verser une avance de subvention de fonctionnement au Centre Social « La Moisson » au titre de l'exercice 2016
- Vu** la demande de subvention du Centre Social « La Moisson » par courrier daté du 29 février 2016 au titre de la participation communale 2016

Le Centre Social La Moisson a déposé une demande de subvention pour l'exercice 2016 auprès de la ville de Florange pour un montant de 527 172 € pour un budget de 1 449 546 €, soit 36,37 % de son budget.

Après instruction des dossiers et sur avis de la commission de suivi, il est proposé d'attribuer à l'association Centre Social « La Moisson » une dotation globale pour l'exercice 2016 d'un montant *maximum* de 433 000 € affectée aux actions et au pilotage de l'association selon les versements prévus dans la convention financière 2016 comme suivants :

Année 2016	Enveloppe annuelle	
	433 000 €	Solde
Mai (avance sur subvention)	300 000 €	133 000 €
Septembre	133 000 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention au Centre Social La Moisson pour l'exercice 2016 de 433 000 € suivant l'échéancier prévisionnel suivant :

Année 2016	Enveloppe annuelle	
	433 000 €	Solde
Mai (avance sur subvention)	300 000 €	133 000 €
Septembre	133 000 €	0.00 €

- AUTORISE** le Maire à signer la convention financière 2016 prévoyant les modalités de versement des acomptes de cette subvention.
- DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.



N° 49/2016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE TRAIT D'UNION DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES

Année Scolaire 2015/2016

Rapporteur : Madame DERATTE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°56/215 du 30 juin 2015 définissant les modalités d'attribution des subventions attribuées sur projet aux coopératives des écoles florangeoises (Crédits projet spécifiques)

Vu la demande de subvention de l'école Trait d'Union dans le cadre du projet municipal « Petites Bêtes »

Vu la demande de subvention de l'école Trait d'Union dans le cadre du projet dans le cadre du projet spécifique "Découverte de la langue anglaise"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement des subventions ci-après dans le cadre des projets désignés :

Projet « Petites Bêtes »

5 classes ont réalisé un insecte en papier mâché afin de décorer les espaces publics de la commune

Subvention de 150 Euros

Projet « Découverte de la langue anglaise »

Toutes les classes de l'école Trait d'union

Subvention 300 Euros

Le versement des subventions sera effectué auprès de la coopérative de l'école Trait d'Union

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget, compte 65/6574/213

N° 50/2016

TARIFS SALLE CULTURELLE LA PASSERELLE 2016/2017

Rapporteur : Madame KRUCHTEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les différents tarifs pour la saison 2016/2017
 - ainsi qu'il suit :

<u>BILLETS A UNITE</u>	Scolaires Florange	2 €
	Scolaires extérieurs	5 €

	plein tarif	réduit (- de 16 ans)
CATEGORIE A	40 €	NON
	35 €	NON
	30 €	NON
CATEGORIE B	25 €	10 €
	20 €	10 €
CATEGORIE C	15 €	10 €
	10 €	10 €

Egalement : tarifs exceptionnels fixés par les co-producteurs dans le cadre de contrats spécifiques en cours d'année.

FORMULES ABONNEMENTS

FORMULES		TARIF ABONNEMENT
5 spectacles	2B + 3C	60 €
7 spectacles	1A + 3B + 3C	91 €
11 spectacles	2A + 4B + 5C	132 €
15 spectacles	2A + 7B + 6C	180 €

N° 51/2016

CHASSE COMMUNALE

Rapporteur : Monsieur FERRIER

Par courrier date du 03 juin 2015, Monsieur ROLLIN, titulaire du lot unique de la chasse communale a fait savoir qu'il dénonçait le bail de la chasse communale.

La date d'effet à retenir pour cette résiliation est celle du 02 février 2015, date de signature du bail de chasse par les deux parties.

La consistance du lot de la chasse a été mise à jour et sa contenance a été ramenée de 172 ha environ à 142ha 03a 37ca.

Une nouvelle procédure de location s'avère donc nécessaire qui ne pourra être lancée qu'après réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse pour corriger les éventuelles erreurs ou imprécisions du dossier et qui se prononcera sur le mode de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la résiliation à compter du 02 février 2015 du bail de chasse conclu entre la Ville et Monsieur ROLLIN Guy.
- **DECIDE** la location en bloc, soit un lot unique de 142ha 03a 37ca représentant l'intégralité du territoire communale.

N° 52/2016

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (AD'AP)

Demande de prorogation de délais

Rapporteur : Monsieur DELLA LIBERA

Par délibération n° 9/2015 en date 19 novembre 2015, la ville de Florange a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour une durée de 3 périodes de 3 ans.

Dans sa séance du 27 novembre 2015, la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en charge de l'accessibilité aux personnes handicapées a émis un avis défavorable à l'Ad'ap, les difficultés techniques et financières de la mise en accessibilité de ces établissements n'étant pas clairement démontrées.

La nouvelle demande d'approbation de l'Ad'ap pour la mise en accessibilité du patrimoine communal comprenant plusieurs ERP du 1^{er} groupe (1^{ère} à la 4^{ème} catégorie) et plusieurs ERP de 5^{ème} catégorie a été reformulée pour une durée de 2 périodes de 3 ans.

La ville de Florange a établi le calendrier des travaux d'accessibilité de la façon suivante :

		Estimation financière de la mise en accessibilité (€ HT)
Année 1		29 600
Année 2		24 600
Année 3		21 042
Période 2		968250
Total		1 043 492
ERP concernés par les actions de mise en accessibilité		
Année 1	ERP 1 - Accueil périscolaire	
	ERP 8 - Bâtiment Ecole Maternelle Bouton d'Or	
	ERP 9 - Bâtiment Ecole maternelle d'Ebange (Gpe scolaire V. Hugo)	
	ERP 11 - Bâtiment Ecole maternelle l'Envol	
	ERP 19 - Bâtiment Foyer les marguerites	
Année 2	ERP 22 - Bâtiment trait d'union 2	
	ERP 26 - Funérarium et cimetière	
	ERP 30 - Perception	
	ERP 10 - Bâtiment Ecole maternelle du Centre	
Année 3	ERP 29 - MAIRIE	
	ERP 23 - Complexe de Bétange - Bâtiment Aubépine	
Période 2 (années 4, 5 et 6)	ERP 3 - Bâtiment Centre Social	
	ERP 5 - Bâtiment COSEC et Dojo	
	ERP 32 - Stade du Haut-Kême	
	ERP 33 - Stade Municipal	
	ERP 6 - Bâtiment COSEC Oury Sud	
	ERP 21 - Bâtiment Police municipale	
	ERP 27 - Gymnase municipal	
	ERP 12 - Bâtiment Ecole primaire André Chenier	
	ERP 13 - Bâtiment Ecole primaire du centre	
	ERP 14 - Bâtiment Ecole primaire Ebange I et II Groupe scolaire V. Hugo	
	ERP 15 - Bâtiment Ecole primaire groupe scolaire V. Hugo III	
	ERP 16 - Bâtiment Ecole trait d'union 1	
	ERP 31 - Périscolaire Bout en train	
	ERP 2 - Bâtiment Boulodrome	
	ERP 7 - Bâtiment Ecole de musique	
	ERP 17 - Bâtiment Espace jeunes	
	ERP 18 - Bâtiment Foyer d'Ebange	
	ERP 24 - Complexe de Bétange - Bâtiments Coquelicots, Eglantine à Hortensia	
	ERP 4 - Bâtiment Club Canin	
	ERP 28 - Local aide aux devoirs	
ERP 34 - Tennis		

Estimation financière de la mise en accessibilité (€ HT)	
	ERP 29 - MAIRIE
	ERP 20 - Bâtiment Médiathèque
	ERP 25 - Espace Culturel "La Passerelle"

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour et 6 voix contre,**

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- **APPROUVE** le calendrier des travaux d'accessibilité.

N° 53/2016

CREATION D'UN PREAU COUVERT A L'ECOLE DU CENTRE

Rapporteur : Madame DERATTE

La Municipalité envisage de créer un préau couvert à l'école centre sis rue de Gargan.

Celui-ci sera de type modulaire souple à structure légère et évolutif (possibilité de déplacement dans l'avenir), toiture en dôme par un entoilage. Il sera constitué de 2 structures pour une superficie totale d'environ 72 m². Il sera situé à l'entrée principale de l'école.

Le coût estimé est évalué à 35 000 € TTC maximum sans possibilité d'avenant.

Pour ce faire, il y a lieu de déposer un permis de construire.

**Le Conseil Municipal,
Par 24 voix pour, 6 abstentions,**

- **EMET** un avis favorable à la création d'un préau couvert à l'école Centre rue de Gargan,
- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer le permis de construire au nom de la ville.

N° 54/2016

RECONSTITUTION DE CARRIERE D'UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : Madame KRUCHTEN

Le Maire informe les membres que l'assemblée délibérante doit prendre une nouvelle délibération concernant la reconstitution de carrière de Madame Martine Friedmann, née le 17 octobre 1963, agent communal des écoles maternelles.

Dans le cadre de cette régularisation et dans l'intérêt de l'agent, une délibération du 31 octobre 2013 prenait acte du rétablissement des cotisations du régime spécial, versées à tort à la CNRACL de janvier 1990 à août 1995, vers le régime général (URSSAF et IRCANTEC).

Cependant, cette délibération indiquait la somme de 12.557 € à verser à l'URSSAF alors que le décompte définitif validé le 30 mai 2016 par cet organisme s'élève désormais à 12.572 €.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le remboursement par la CNRACL des cotisations versées à tort ;
- **DECIDE** d'accepter le versement de la somme de 12.572 € à l'URSSAF ;
- **DECIDE** d'accepter le versement correspondant à l'IRCANTEC ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

—————

En préambule au Conseil Municipal, une minute de silence est observée en mémoire des policiers récemment tombés et des victimes de la tragédie d'Orlando (USA).

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 46/2016

POINT 1 :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TFOC VOLLEY-BALL

Monsieur HEYER reste dubitatif sur les remboursements évoqués dans le rapport.

Monsieur DECKER explique le positionnement des trois autres cofinanceurs.

L'intervention de **M. TARILLON** sur ce point est jointe au présent document.

M. TARILLON fait remarquer que le TFOC VOLLEY-BALL est un club phare et souligne l'implication exceptionnelle de son Président.

Page 53 du Procès-Verbal, on parle de 200 000 €. Selon **Monsieur TARILLON**, ces propos sont stupéfiants car ils ne sont pas des composantes du FOC. Finalement, ce sont les clubs eux-mêmes qui auront à faire des efforts.

Monsieur TARILLON considère que les propos tenus ont été mal interprétés par les bénévoles.

Pour **Monsieur TARILLON**, les propos tenus par **Monsieur HEYER** concernant l'OMS sont ahurissants. L'OMS est une association à qui on n'a pas à attribuer la responsabilité des contrôles URSSAF.

Monsieur DECKER rappelle les montants en jeu pour chaque discipline :

65 500 Natation
20 000 ASFE
32 000 TENNIS
60 000 TFOC VOLLEY (+28 000 € annulés)

Monsieur le Maire a rencontré le Président de chacune de ces associations pour avoir une explication de vive voix.

Monsieur HOLSENBURGER fait remarquer que la passion et l'implication du Président du TFOC n'est pas mise en doute mais il y a quand même des anomalies depuis 2008. La dette représente plus de 100 000 €. Ce n'est pas les licenciés qui vont s'en acquitter. Le Club doit aussi apporter des garanties et revoir ses pratiques. Certaines erreurs sont répétées et récurrentes. Si la Ville est garante des deniers publics, doit-on avaliser ce type de gestion ? Une réflexion aurait pu être menée sur la licence, des événements auraient également pu être organisés. On peut s'interroger en se demandant pourquoi cela n'a pas été fait ?

Monsieur HEYER regrette que ce soit les Florangeois qui paient. Il remarque que l'opposition refait systématiquement un débat qui a déjà eu lieu. La Ville va devoir payer le contrôle URSSAF en cours sur la gestion précédente.

Madame BEY se dit choquée par les propos de Monsieur HOLSENBURGER sur la gestion du Club. Elle rappelle qu'en 2015, le groupe avait voté contre la subvention OMS 2015.

Monsieur REZAIKI s'interroge sur la possibilité d'insérer des clauses de bonne gouvernance et sur l'intérêt de désigner des auditeurs.

Monsieur DECKER explique que cela fait partie des réflexions à avoir. Il ne sera pas possible de tout auditer.

Selon **Monsieur HOLSENBURGER**, un contrôle URSSAF sanctionne quoi qu'on en dise la gestion du Club. Sinon il y a lieu de contester la légitimité de ce contrôle.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 47/2016

POINT 2 :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS HAUT NIVEAU

Monsieur TARILLON fait savoir que ces subventions ont été approuvées à l'unanimité en Commission Sports. La somme de 43 000 € pour le TFOC est votée depuis très longtemps, sur au moins un mandat.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 48/2016

POINT 3 :

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016 AU CENTRE SOCIAL « LA MOISSON » - Exercice 2016

Monsieur HEYER fait état de la réunion avec le Centre Social « La Moisson » qui s'est tenue récemment. L'attribution d'une subvention supplémentaire sera étudiée en septembre/octobre et viendra en complément de celle déjà octroyée.

Monsieur DECKER explique que la CAVF versera 164 000 €. Le Centre Social « La Moisson » a demandé 243 000€ ; la CAVF s'interrogera sur ce qu'il est possible de faire en matière de pilotage.

Monsieur LOGNON dit que le groupe avait fait observer que le coût du TC était sous-estimé au moment du transfert.

Monsieur TARILLON dit qu'une estimation avait été faite à l'époque (en 2014) ; le transfert a été sous-estimé. Il représentait environ 200 000€, ce qui se rapproche bien des 243 000 € demandés aujourd'hui par « La Moisson ».

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 49/2016

POINT 4 :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE TRAIT D'UNION DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES

Année Scolaire 2015/2016

Madame DERATTE fait savoir que l'arrivée de nouveaux enseignants explique les demandes tardives sur les projets spécifiques et l'imprécision des projets.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 50/2016

POINT 5 :

TARIFS SALLE CULTURELLE LA PASSERELLE

Madame KRUCHTEN revient sur les principales modifications.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 51/2016

POINT 6 :

CHASSE COMMUNALE

Monsieur DECKER revient sur ce dossier complexe.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 52/2016

POINT 7 :

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (AD'AP)

Demande de prorogation de délais

Monsieur DECKER dit que ce problème a été soulevé par toutes les communes de la CAVF à la réunion des Vice-Présidents.

Monsieur FLAMME confirme que la remise aux normes des voiries s'élève à 50 Millions d'euros.

Monsieur LOGNON demande si un audit a été réalisé.

Monsieur DELLA LIBERA explique que notre demande a été repoussée pour des raisons financières. C'est pourquoi, la troisième période a été réintégrée avec la deuxième.

Monsieur HOLSENBURGER fait savoir que la Commission Locale a été sollicitée dans le cadre du travail mené par le cabinet QUALICONULT.

Monsieur TARILLON assure que la loi de 2005 a de bonnes intentions ; cependant, il y a des remarques sur la forme. Il aurait été judicieux d'avoir l'avis de la Commission sur la liste, la législation ayant évolué. Cela n'a pas été fait pour Trait d'Union, Bouton d'Or et les bâtiments de la Police Municipale, voire même l'accès à l'Espace Jeunes. M. TARILLON est surpris de voir apparaître le Foyer d'Ebange. Il en va de même pour le Club Canin. Pourquoi figure-t-il dans la liste alors que le programme de la majorité prévoit de le déplacer. L'opposition comprend l'étalement des travaux, mais a le sentiment que cela est réalisé dans la précipitation uniquement pour respecter les délais.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 53/2016

POINT 8 :

CREATION D'UN PREAU COUVERT A L'ECOLE DU CENTRE

Madame DERATTE explique le projet retenu.

Monsieur FLAMME parle d'un acte 3 d'une pièce de théâtre qui se produit depuis décembre 2015. Il s'interroge sur le fait que Mme MARCHAL devait animer un groupe de travail. Quelles sont les conclusions de ce groupe de travail ?

Madame DERATTE fait savoir qu'un groupe de travail s'est réuni à l'occasion du Conseil d'Ecole avec l'équipe pédagogique où il a été question de la pérennité de l'estrade et où la création du préau couvert a été actée.

Monsieur FLAMME estime que le coût pour un préau de 72m² ne doit pas dépasser 35 000 € maximum.

Monsieur DELLA LIBERA explique que le Préau réalisé par la majorité de l'époque (2011) a coûté 34 000 €. Le projet ne sera pas de la même ampleur qu'à l'Ecole Trait d'Union. Trois simulations ont été faites (fer, charpente traditionnelle et modulaire).

Monsieur FLAMME souligne le problème d'éventuelles pluies battantes et regrette que les côtés de la structure ne soient pas fermés (sans vouloir pousser à la dépense). S'il apparaît que la réalisation de ce préau est indispensable, le caractère problématique de ce projet a été créé lorsque la majorité a modifié l'usage périscolaire. La logique voudrait que l'opposition vote contre le projet, le groupe s'abstiendra seulement.

Monsieur HEYER fait savoir que c'est en commission de travail qu'il a été décidé d'ouvrir les côtés de la structure pour des raisons de sécurité. S'il y a eu débat c'est seulement sur les questions de coût estimatif. Le préau de Trait d'Union est une belle réalisation mais assez cher compte tenu de la surface qui est seulement de 32 m².

DIVERS :

Monsieur DECKER répond aux deux questions écrites de M. TARILLON. Il fait part du projet de réorganisation des bureaux et explique que l'épicerie sociale sert au service « Fêtes et Cérémonies ».

Une fois vides, ces bâtiments vont permettre des économies de chauffage et pourraient servir de logements. M. DECKER ne souhaite cependant pas retrouver la même situation que pour la Villa Bigas.

Concernant le Complexe de Bétange, M. DECKER fait savoir qu'une restructuration est prévue qui permettrait la réinstallation des associations dans les locaux libérés.

Concernant la Rue du Bourg, M. DECKER fait part de la possibilité de reprise par un groupe pour transformation en logement accueillant des personnes en formation à AFOREST.

Ce groupe de trois personnes fait défaut (pas de prêt bancaire pour 2 personnes)

Monsieur MICHEL fait remarquer qu'il manque cruellement d'hôtellerie à Florange, Fameck et Thionville Val Marie.

Monsieur FLAMME aborde le problème des voiries. Il constate des problèmes de signalisation de travaux Avenue de Lorraine. Il souligne que la dernière réunion de la Commission de Circulation date du 18 décembre 2014. Il souhaiterait qu'une réunion de cette commission soit provoquée.

Monsieur FLAMME soulève le problème des travaux réalisés Rue Nationale par VEOLIA pendant 15 jours

Il s'interroge également sur les problèmes d'inondation Rue de Provence. Où en est la situation ? Il demande si les bassins de rétention fonctionnent.

Il explique que le problème des caniveaux encombrés d'herbe et de détritux, ralentissent considérablement l'évacuation des eaux.

Monsieur DELLA LIBERA lui répond :

Concernant l'Avenue de Lorraine, M. DELLA LIBERA fait savoir que c'est ERDF qui est responsable des travaux et il reconnaît la dangerosité du trou.

Pour VEOLIA, M. DELLA LIBERA explique qu'il y a d'importantes ruptures de canalisation en ce moment au carrefour Rue d'Oury ainsi qu'un souci de conduite d'eau à Thionville.

Concernant les avaloirs, M. DELLA LIBERA souligne qu'il y a une campagne de nettoyage ; les avaloirs ont été vérifiés et le seront à nouveau dans les semaines à venir.

S'agissant des bassins de rétention, M. DELLA LIBERA fait part d'importants problèmes d'incivilité ; dépotoir de végétaux derrière Trans Fensch. Ces bassins fonctionnent très bien s'ils sont bien manipulés.

Monsieur FLAMME soulève également le problème de la Rue DESCARTES : avec son plateau surélevé, se forment des flaques d'eau au moment des orages. Cette compétence relève de la CAVF.

Monsieur DECKER souligne les problèmes dus aux orages et remercie les pompiers pour le travail accompli.

Monsieur TARILLON aborde la grève du personnel. Il parle d'un mépris de la Direction Générale. Il juge la situation plutôt grave et dit qu'il s'agit là d'un problème qui ne s'était plus présenté depuis 50 ans.

Il estime qu'il faut respecter le rôle de chacun, élus comme direction (entrevue du 06/06/2016). Selon lui, la majorité n'a pas mesuré la gravité de la situation.

Il demande que se réunisse le CTP en invitant les membres titulaires et les membres suppléants.

L'intervention de M. TARILLON à ce sujet, est jointe au présent document.

Monsieur DECKER explique que le mouvement a été suivi par quelques agents : le personnel a été reçu dans son bureau par deux fois. La grève a été initiée par la CGT. M. DECKER fait remarquer que déjà 4 agents représentants du personnel ont démissionné de leur fonction.

Quelquefois, cette situation est due à des problèmes anciens et récurrents, quelquefois à des sanctions qui ne sont pas acceptées.

Parfois les agents se mettent en situation de danger et mettent également certains de leurs collègues dans cette même situation.

Pour certaines personnes, la majorité a déjà réglé des problèmes qui existaient depuis plusieurs années.

Certains agents étaient en arrêt maladie.

Le dialogue reprend dès mardi.